



Ville de Saint-Lambert

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

AVRIL 2023





Pourquoi un nouveau plan d'urbanisme ?

- Pour concrétiser la vision d'aménagement durable issue de la démarche participative « Saint-Lambert 2035 » et traduire les différentes politiques municipales;
- Pour se doter d'outils de gestion du territoire mieux adaptés aux défis contemporains, le Plan d'urbanisme actuel datant de 2008;
- Pour se conformer au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

Le Plan d'urbanisme est composé de quatre grands volets :

- Lecture du milieu
- Stratégie d'aménagement à l'échelle du territoire
- Stratégie d'aménagement à l'échelle des milieux de vie
- Plan d'action

De plus, il comprend trois programmes particuliers d'urbanisme (PPU) qui constituent des planifications détaillées de secteurs stratégiques.

Lecture du milieu

La lecture du milieu fait notamment ressortir les grandes composantes identitaires de Saint-Lambert, à savoir :

- UN CADRE DE VIE ENVIABLE,
- UN TERRITOIRE COMPACT, À ÉCHELLE HUMAINE,
- UN RICHE PATRIMOINE BÂTI,
- UN VASTE COUVERT FORESTIER,
- UNE FORTE COHÉSION SOCIALE.

Figure 1 | Identité territoriale de Saint-Lambert





SYNTHÈSE DES DÉFIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan d'urbanisme, vise à poursuivre les efforts entamés en termes de planification afin de faire de Saint-Lambert un territoire écoresponsable :

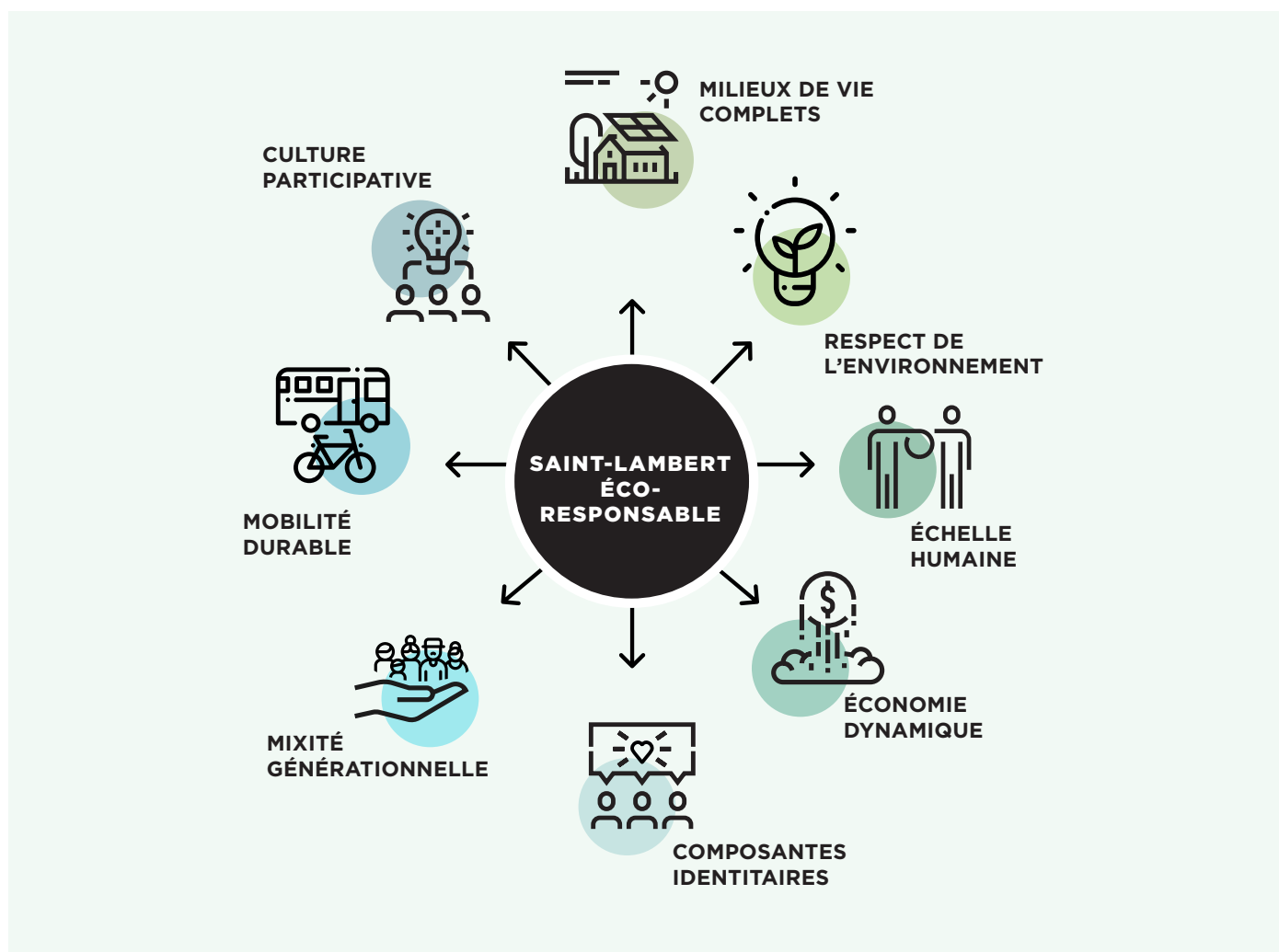
- En favorisant la sociabilisation par des aménagements conviviaux, sécuritaires et attrayants du domaine public;
 - En favorisant prioritairement la mobilité active;
 - En optimisant le réseau de parcs et de sentiers;
 - En assurant la qualité de vie et la sécurité aux abords des infrastructures de transport;
 - En assurant le maintien, voire la bonification, de la canopée publique et privée;
 - En favorisant l'émergence d'initiatives en agriculture urbaine;
 - En favorisant une mixité générationnelle;
 - En assurant la protection du patrimoine architectural et du caractère spécifique des quartiers;
 - En consolidant ou requalifiant les secteurs propices au développement selon les principes de compacité et de mixité;
 - En misant sur des activités commerciales de proximité pour renforcer les milieux de vie;
 - En éliminant les îlots de chaleur;
 - En mettant en valeur le fleuve et ses berges à des fins récréotouristiques, dans le respect des milieux naturels.
-

Stratégie d'aménagement à l'échelle du territoire

ÉNONCÉ DE VISION

La vision stratégique d'aménagement permet d'adresser les enjeux soulevés par la lecture du milieu. Largement inspirée de la vision issue de la démarche participative Saint-Lambert 2035, il s'agit d'une ligne directrice représentative des ambitions du Conseil municipal, aussi bien que des aspirations citoyennes. Elle vise ainsi à refléter les valeurs et les besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Figure 2 | Vision stratégique d'aménagement de Saint-Lambert



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

Pierre d'assise du Plan d'urbanisme, les orientations d'aménagement sont issues de la lecture du milieu et reflètent la vision stratégique de la Ville concernant l'aménagement et le développement du territoire. Cinq (5) orientations d'aménagement, déclinées en objectifs sous-jacents, ont été développées afin de concrétiser l'énoncé de vision et de faire de Saint-Lambert un territoire **écoresponsable, attractif et consolidé**.

ORIENTATION 1 | PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ LAMBERTOISE

OBJECTIF 1.1	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine de Saint-Lambert
OBJECTIF 1.2	Encourager un développement urbain compact, à échelle humaine, respectant le caractère spécifique et l'harmonie visuelle des quartiers résidentiels
OBJECTIF 1.3	Promouvoir un cadre bâti durable
OBJECTIF 1.4	Protéger et bonifier la canopée publique et privée
OBJECTIF 1.5	Augmenter les îlots de fraîcheur en encourageant le verdissement des espaces publics et privés
OBJECTIF 1.6	Renforcer le sentiment de fierté en misant sur une culture participative qui favorise l'implication et l'inclusion de tous les citoyens
OBJECTIF 1.7	Valoriser les lieux de diffusion culturelle et soutenir les initiatives culturelles susceptibles de contribuer à affirmer l'identité distinctive de Saint-Lambert
OBJECTIF 1.8	Protéger et mettre en valeur les paysages et écosystèmes d'intérêt riverains
OBJECTIF 1.9	Préserver la ressource en eau

ORIENTATION 2 | ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE ET OFFRIR DES ALTERNATIVES À L'AUTO SOLO

OBJECTIF 2.1	Optimiser le réseau de transports actifs en améliorant la connexion entre les différents lieux d'intérêt par des liens sécuritaires et continus, notamment vers le réseau de transport en commun
OBJECTIF 2.2	Améliorer l'offre de transports collectifs en assurant une bonne desserte des différents milieux de vie
OBJECTIF 2.3	Apaiser la circulation automobile dans les secteurs sensibles et accorder plus de place aux piétons et aux cyclistes
OBJECTIF 2.4	Assurer une cohabitation sécuritaire et harmonieuse du transport des marchandises et des personnes afin de diminuer le sentiment d'insécurité des cyclistes et piétons
OBJECTIF 2.5	Développer une offre alternative de transports durables, notamment l'autopartage et le covoiturage
OBJECTIF 2.6	Favoriser une gestion optimale du stationnement

ORIENTATION 3 | RENFORCER LES MILIEUX DE VIE EN VALORISANT NOS PARCS ET PROTÉGEANT NOS ESPACES VERTS

OBJECTIF 3.1	Encourager la socialisation en créant des lieux de rencontre animés dotés d'une programmation intergénérationnelle et quatre-saisons
OBJECTIF 3.2	Relier les principaux pôles d'attraction par des aménagements conviviaux, sécuritaires et attrayants du domaine public
OBJECTIF 3.3	Optimiser et mettre à niveau les installations propices à accueillir des activités culturelles, de loisirs et sportives dans l'espace public en tenant compte des besoins du milieu et des nouvelles tendances
OBJECTIF 3.4	Améliorer l'accessibilité aux abords du fleuve et y encourager la tenue d'événements et d'activités
OBJECTIF 3.5	Encourager les initiatives citoyennes dans l'espace public et les partenariats avec les organismes du milieu
OBJECTIF 3.6	Favoriser l'émergence et la pérennité d'initiatives en agriculture urbaine sur le domaine public
OBJECTIF 3.7	Reconnaître la contribution de nature écologique, culturelle, sociale et sportive des parcs et golfs de Saint-Lambert

ORIENTATION 4 | ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MISANT SUR LA MIXITÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOTRE COMMUNAUTÉ

OBJECTIF 4.1	Encourager la venue de nouvelles familles et jeunes adultes pour assurer le dynamisme et la croissance de la ville à long terme
OBJECTIF 4.2	Lutter contre l'isolement social et encourager l'intergénérationnalité
OBJECTIF 4.3	Développer une offre diversifiée de logements et de services pour des ménages aux réalités variées
OBJECTIF 4.4	Améliorer l'accessibilité aux services sociaux, culturels et économiques dans les milieux de vie
OBJECTIF 4.5	Favoriser l'entraide, l'inclusion sociale et la participation active de la population à la vie et au développement de la communauté
OBJECTIF 4.6	Encourager la pratique de l'agriculture urbaine sur les terrains privés
OBJECTIF 4.7	Optimiser une saine cohabitation des usages pour limiter les impacts des nuisances anthropiques sur la qualité de vie des résidents

ORIENTATION 5 | RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE

OBJECTIF 5.1	Renforcer la vitalité du centre-ville en privilégiant la compacité et en assurant une diversité de l'offre commerciale
OBJECTIF 5.2	Encourager la consolidation ou la requalification de certains espaces industriels et commerciaux en privilégiant les projets innovants et durables, axés sur une mixité de fonctions
OBJECTIF 5.3	Soutenir et encourager les commerces de proximité pour renforcer les milieux de vie
OBJECTIF 5.4	Favoriser le développement de pôles d'emploi locaux connectés aux réseaux de transports actifs et collectifs
OBJECTIF 5.5	Encourager l'innovation et l'aménagement d'espaces de travail qui tiennent compte des besoins du milieu et des nouvelles tendances (ex : espaces de coworking)
OBJECTIF 5.6	Faire de la culture un moteur de développement économique pour la ville

LES CONCEPTS D'ORGANISATION SPATIALE ET DE MOBILITÉ

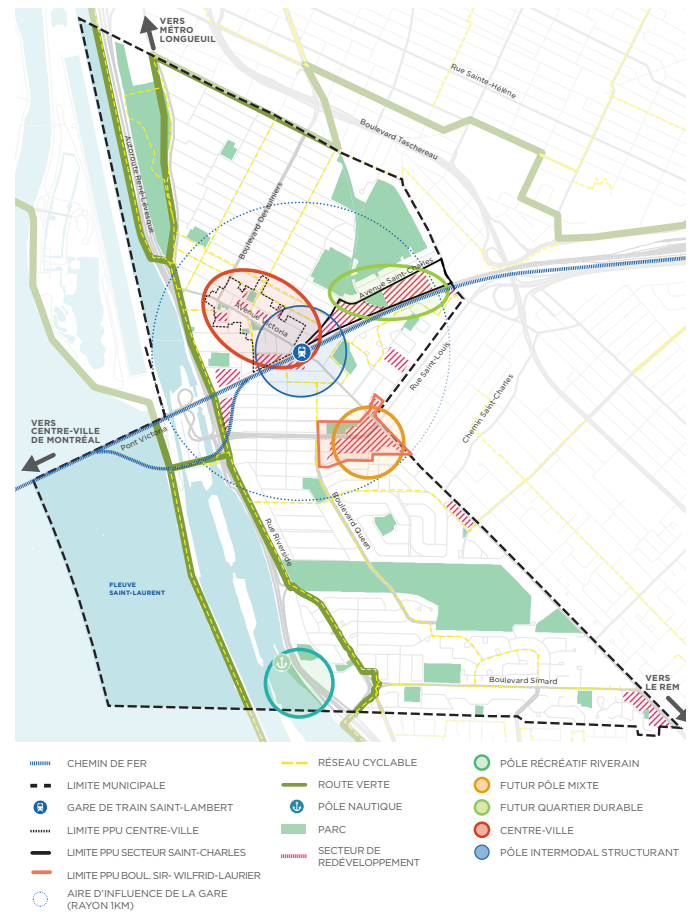
Les concepts d'organisation spatiale et de mobilité représentent de façon schématique les principales composantes territoriales qui tiennent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire de Saint-Lambert. Ils sont porteurs des grandes orientations d'aménagement dans la mesure où ils illustrent de manière schématique les enjeux et les objectifs de développement et d'aménagement identifiés au Plan d'urbanisme.

Le **concept d'organisation spatiale** s'articule autour des dynamiques territoriales sur lesquelles Saint-Lambert doit s'appuyer pour assurer son développement. Il illustre notamment le rôle particulier des pôles suivants :

- la gare de train, pôle intermodal structurant dont le pouvoir d'attraction s'étend sur une vaste aire d'influence, possède un potentiel d'achalandage important susceptible de soutenir une mixité de fonctions;
- le centre-ville, cœur historique, commercial, culturel et institutionnel à consolider;
- les grands secteurs à requalifier situés dans l'aire d'influence de la gare de train et qui feront l'objet d'une planification détaillée;
- le secteur industriel Saint-Charles, voué à devenir un quartier durable connecté à son environnement;
- le pôle commercial à l'intersection de la route 112 et de l'avenue Victoria, à consolider selon des principes de mixité et de compacité;
- le parc du Havre, dont le potentiel récréatif doit être renforcé afin d'offrir aux Lambertois une plus grande proximité avec le fleuve.

Le concept illustre également les autres secteurs de re-développement voués à être requalifiés ou consolidés.

Figure 3 | Concept d'organisation spatiale



Le concept de mobilité illustre l'importance des liens de déplacement actifs au sein du territoire, de même que le rôle structurant des infrastructures de transport en commun dans une optique de promouvoir la mobilité durable :

- La ligne de train de banlieue Montréal-Mont-Saint-Hilaire et la ligne d'autobus 55, qui donnent un accès direct et rapide au centre-ville de Montréal et au métro, et dont le service doit être renforcé;
- l'axe Victoria/Riverside qui traverse le territoire et relie Saint-Lambert aux villes voisines, au métro et au REM;
- une potentielle boucle de transport en commun interne reliant les milieu de vie entre eux;
- Les grands axes de transport actif, existants (Route verte, boul. Simard, boul. Queen, coulée verte) et projetés (rue Victoria, rue Saint-Georges, prolongement de la coulée verte et nouveau lien traversant la voie ferrée);
- le réseau cyclable interne composé de chaussées désignées.

Ce concept met également en relief le rôle fondamental de la gare de Saint-Lambert. Interconnexion entre les réseaux de transport en commun métropolitains et d'agglomération, elle constitue un nœud multimodal de premier ordre, un lieu d'échanges et une porte d'entrée majeure pour Saint-Lambert.

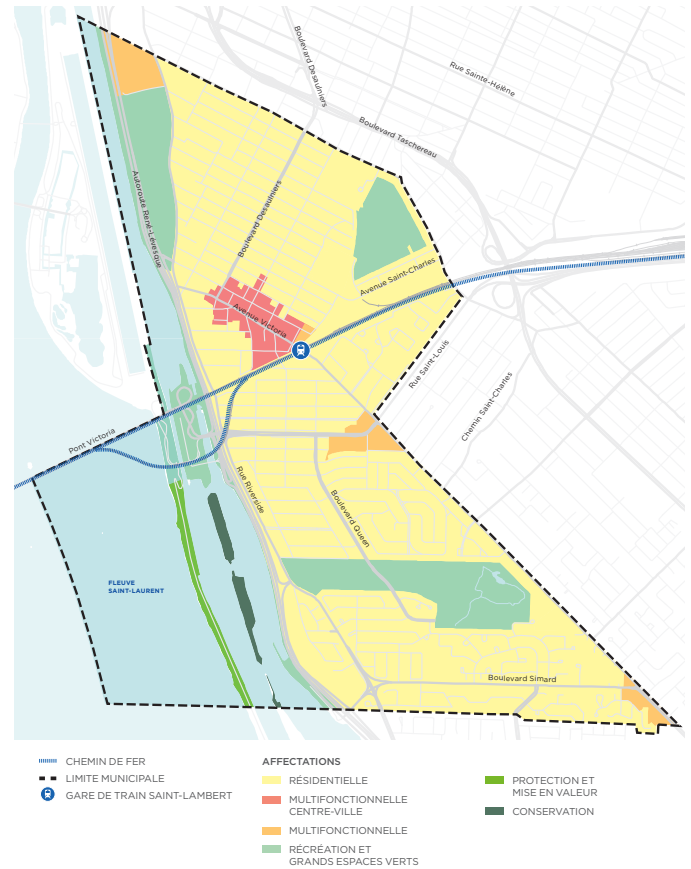
Figure 4 | Concept de mobilité



LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Les affectations du territoire expriment la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire. Elles indiquent les usages pouvant être autorisés en vertu du Règlement de zonage. La notion de fonction dominante et complémentaire indique les fonctions devant prévaloir dans une affectation lorsque transposées au Règlement de zonage.

Figure 5 | Affectations du territoire



Affectations du territoire de Saint-Lambert

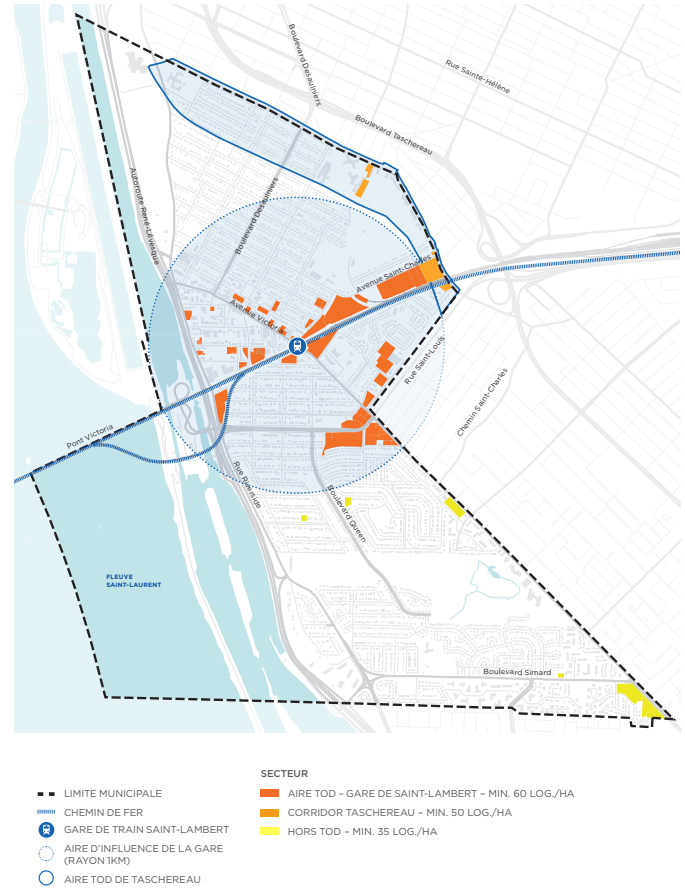
AFFECTATION	FONCTIONS AUTORISÉES
RÉSIDENTIELLE	Dominante <ul style="list-style-type: none">– Habitation
	Complémentaire <ul style="list-style-type: none">– Commerce et service de soutien aux fonctions autorisées, mais excluant les grossistes et les commerces de gros*– Bureau*– Installation communautaire de proximité– Activité récréative intensive– Industrie compatible, aux conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">- L'usage existait le 19 décembre 2016 ou l'usage est restreint et vise à assurer la viabilité économique d'un bâtiment et d'un terrain à vocation industrielle; et- Les nuisances (bruit, poussière, odeur, circulation, stationnement, entreposage, etc.) sur les fonctions dominantes sont contrôlées.
	*Autorisé aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">– Les nuisances (circulation automobile, stationnement, etc.) sont contrôlées; et– Le bâtiment occupe une insertion dans la trame résidentielle, est implanté sur une artère commerciale ou dans un regroupement commercial et respecte l'échelle du secteur.
MULTIFONCTIONNELLE CENTRE-VILLE	Voir les affectations détaillées du PPU du centre-ville
MULTIFONCTIONNELLE	Dominante <ul style="list-style-type: none">– Habitation– Commerce et service de toute catégorie, mais excluant les grossistes, les commerces de gros et les regroupements commerciaux (de détail) à rayonnement suprarégional– Bureau– Installation communautaire de toutes catégories
	Complémentaire <ul style="list-style-type: none">– Activité récréative intensive– Industrie compatible, aux conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">- L'usage existait le 19 décembre 2016 ou l'usage est restreint et vise à assurer la viabilité économique d'un bâtiment et d'un terrain à vocation industrielle; et- Les nuisances (bruit, poussière, odeur, circulation, stationnement, entreposage, etc.) sur les fonctions dominantes sont contrôlées.

AFFECTATION	FONCTIONS AUTORISÉES
RÉCRÉATION ET GRAND ESPACE VERT	<p>Dominante</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>Activité récréative intensive</i>
	<p>Complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>Installation communautaire de proximité (en lien avec les activités récréatives autorisées)</i> — <i>Commerce et service de soutien aux fonctions autorisées</i>
PROTECTION ET MISE EN VALEUR	<p>Dominante</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>Activité récréative extensive, aux conditions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les activités doivent être ponctuelles ou de type réseau linéaire et être associées à la mise en valeur de l'écosystème d'intérêt.</i> - <i>Les constructions et aménagements doivent tenir compte de la capacité de soutien de l'écosystème d'intérêt.</i>
	<p>Complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>Installation communautaire de proximité, aux conditions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'usage doit être en lien direct avec la protection et la mise en valeur de l'écosystème d'intérêt.</i> - <i>Les constructions et aménagements doivent tenir compte de la capacité de soutien de l'écosystème et éviter, dans la mesure du possible, les espaces boisés</i> — <i>Commerce et service de soutien aux fonctions autorisées, aux conditions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les constructions et aménagements doivent tenir compte de la capacité de soutien de l'écosystème et éviter, dans la mesure du possible, les espaces boisés</i>
CONSERVATION	<p>Dominante</p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>Activité de renaturation, de stabilisation, de nettoyage et d'entretien à des fins de soutien à l'habitat faunique, incluant les travaux d'entretien des lignes et corridors de transport d'énergie</i>

LES SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ

Tel que requis par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, des seuils minimaux de densité différents s'appliquent selon la proximité des infrastructures de transport en commun d'envergure métropolitaine. La carte suivante indique les seuils applicables aux différents secteurs.

Figure 7 | Terrains vacants et à redévelopper (2012-2031)





Stratégie d'aménagement à l'échelle des milieux de vie

LA VILLE DES COURTES DISTANCES

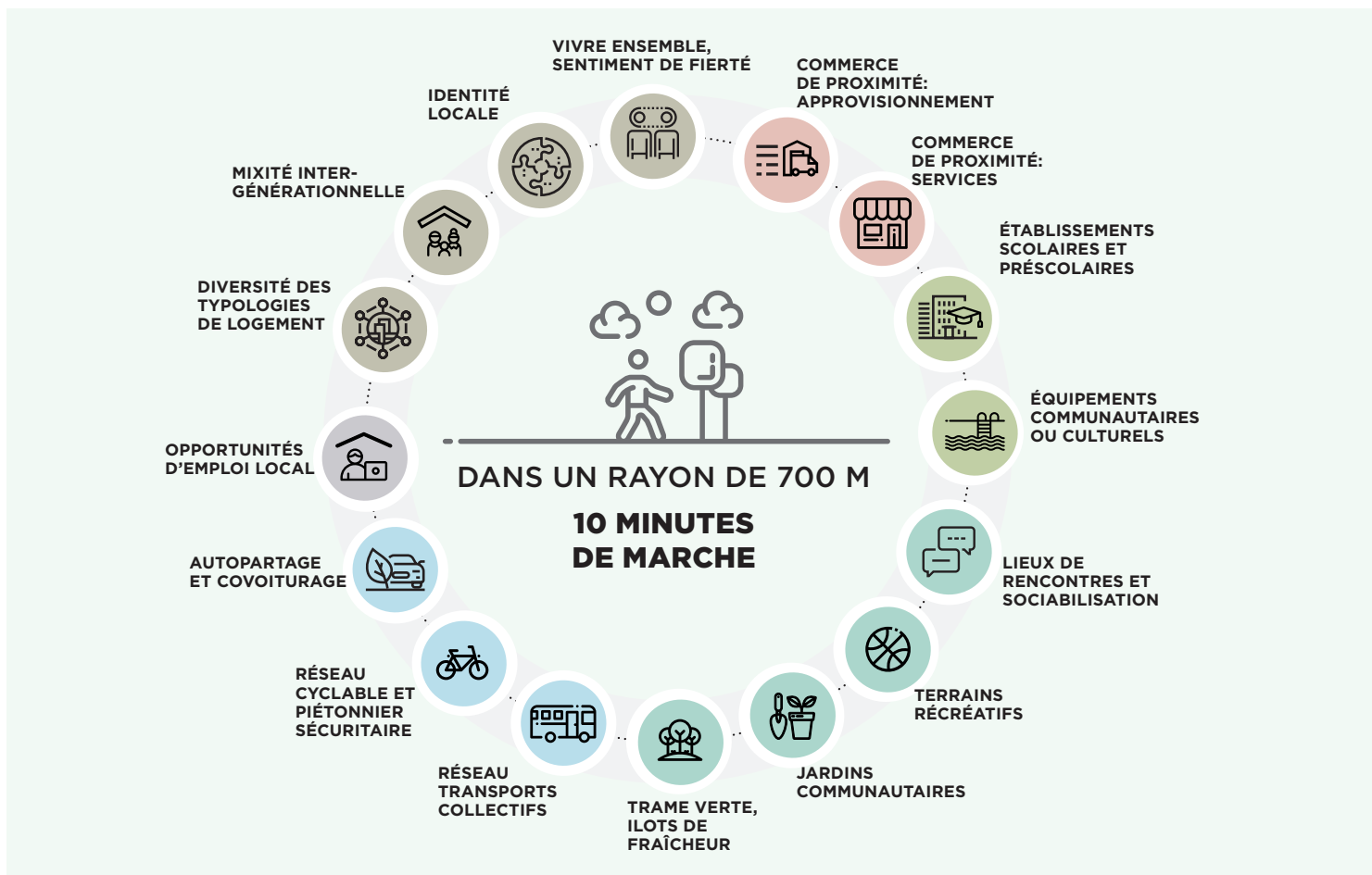
La ville des courtes distances est un modèle durable d'urbanisation qui mise sur la création de quartiers multifonctionnels et compacts, axés sur la mobilité durable. Le territoire de Saint-Lambert étant maintenant urbanisé à 95 %, il bénéficie d'une compacité

considérable et il a atteint une certaine maturité qui se prête bien à ce type de modèle. En effet, cette situation permet aujourd'hui de concentrer les efforts de développement sur la consolidation des acquis afin de créer des milieux de vie denses et conviviaux, respectueux de l'échelle humaine et favorables à la création d'une ville des courtes distances.

La ville des courtes distances est un modèle durable d'urbanisation qui vise à créer des milieux de vie complets :

- **Compacts**, qui misent sur une optimisation du territoire et proposent une densité propice à l'intégration de commerces de proximité, services publics et équipements communautaires;
- **Multifonctionnels**, où on retrouve des lieux d'emploi, commerces, services, équipements publics et espaces récréatifs à proximité des habitations;
- **Conviviaux**, propices aux circulations douces (piétons, vélos) et aux lieux de rencontres et de socialisation
- Bien desservis en **transports collectifs**, pour permettre à la population d'atteindre certaines destinations qui ne font pas partie d'une offre de proximité.

Figure 8 | La ville des courtes distances

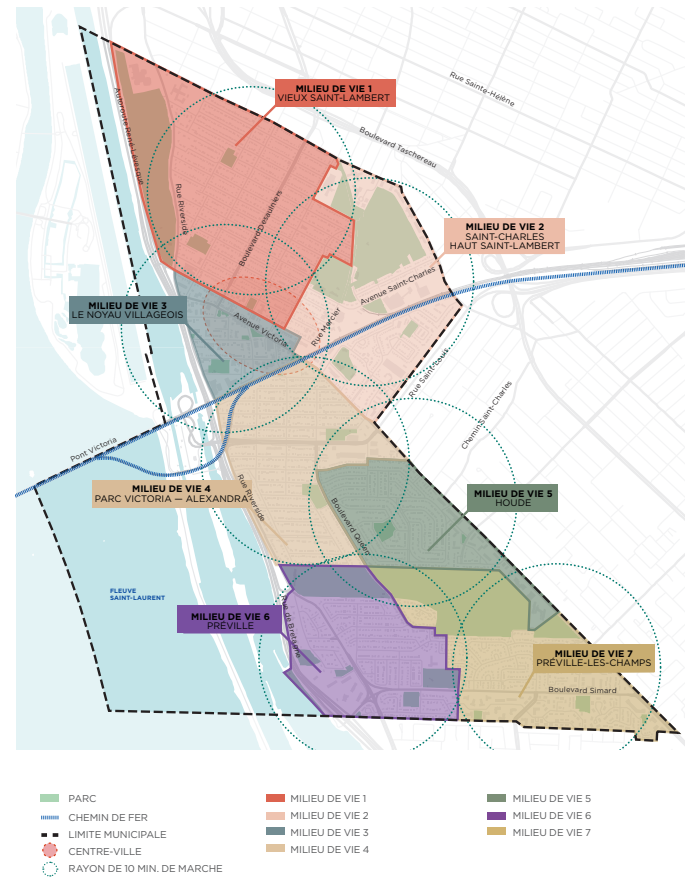


LES MILIEUX DE VIE

Le territoire de Saint-Lambert a été découpé en sept (7) secteurs, qui constituent des milieux de vie et des entités relativement homogènes du point de vue historique, géographique, typomorphologique, économique et fonctionnel. Ceux-ci ont également été définis en vue d'assurer une certaine « marchabilité » et sont pour la plupart circonscrits à l'intérieur d'un rayon de 700 m, qui correspond à environ dix (10) minutes de marche. Cette approche par secteurs permet d'une part de préserver le caractère spécifique des quartiers et d'autre part de s'assurer que ceux-ci soient adéquatement desservis par un ensemble d'activités pouvant être commerciales, de services, récréatives ou institutionnelles.



Figure 9 | Découpage du territoire selon les milieux de vie



Plan d'action

Le plan d'action constitue l'armature sur laquelle repose la concrétisation de la vision du Plan d'urbanisme. La présente section décrit, pour chaque orientation d'aménagement, les interventions associées aux différents objectifs du Plan d'urbanisme, ainsi que les partenaires potentiels et l'échéance envisagée pour leur mise en oeuvre.

LÉGENDE

- Court terme (0-5 ans)
- Moyen terme (5-10 ans)
- Long terme (10-20 ans)
- En continu

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ LAMBERTOISE

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Se doter d'une réglementation permettant de mieux encadrer l'approche architecturale et paysagère des futurs développements afin de conserver l'identité de Saint-Lambert	1.1, 1.2, 1.3	Ville, CCU	Court terme
Bonifier les outils d'intervention sur le patrimoine bâti et en développer de nouveaux pour encadrer les projets de restauration et d'agrandissement	1.1, 1.3	Ville, CCU	Court terme
Modifier le Règlement sur les démolitions d'immeubles pour introduire des critères de protection du patrimoine bâti	1.1	Ville, CCU	Court terme
Sensibiliser la population à la mise en valeur du patrimoine, ancien et moderne	1.1, 1.2, 1.3, 1.6	Ville, Comité consultatif culturel, Société d'histoire Mouillepie'd	En continu
Encadrer les travaux nécessitant une excavation sur un terrain susceptible de receler un site archéologique connu ou potentiel	1.1	Ville	Court terme
Réviser les règlements d'urbanisme afin d'augmenter la superficie allouée aux espaces verts dans les nouveaux projets de développement	1.3, 1.4, 1.5	Ville, CCU	Court terme
Prévoir une stratégie de plantation sur le domaine public afin d'augmenter la biodiversité végétale et de créer des plantations plus résilientes et faire la plantation de 300 arbres dans le parc du Limousin	1.4, 1.5	Ville, Comité environnement	En continu
Mettre en oeuvre une stratégie préventive de lutte aux ravageurs pour la canopée urbaine (ex.: Agrile du frêne)	1.4	Ville, Comité environnement	En continu
Poursuivre et bonifier les mesures incitatives favorisant la plantation d'arbres sur le domaine privé	1.3, 1.4, 1.5	Ville, Comité environnement, Propriétaires fonciers	Moyen terme
Bonifier les exigences de verdissement dans les stationnements	1.3, 1.4, 1.5	Ville, CCU, Comité environnement	Court terme
Prévoir des mesures pour amoindrir les nuisances sonores dans les secteurs résidentiels à proximité des grands équipements de transport	1.2, 1.3	Ville, MTQ, CN	Long terme
Développer un cadre de référence pour la consultation citoyenne à Saint-Lambert	1.6, 1.7	Ville	Court terme
Mettre en place un budget participatif de soutien aux initiatives citoyennes dans chacun des milieux de vie identifiés au Plan d'urbanisme	1.6, 1.7	Ville, Citoyens	Moyen terme
Définir une programmation distinctive et appropriée au potentiel du parc du Havre	1.8	Ville	Court terme

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Évaluer les coûts liés à l'ajout, à l'agrandissement ou à la modification des infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux dans le contexte de projets de développement et mettre en place un régime de redevances de développement visant à les financer	1.2	Ville	Court terme
Intégrer à la réglementation d'urbanisme des objectifs et critères relatifs à la durabilité, la performance environnementale, et la préservation des vues vers le fleuve et vers Montréal.	1.3, 1.8	Ville	Court terme
Interdire l'implantation de tout nouveau panneau-réclame autoroutier en bordure de la route 132, minimalement du côté de la rive	1.2, 1.8	Ville	Court terme
Mettre en valeur les attraits touristiques, naturels et culturels de Saint-Lambert par le biais de différents outils (publications, circuits patrimoniaux, panneaux d'interprétation, événements, etc.)	1.1, 1.6, 1.7, 1.8	Ville	En continu
Exiger, lors de projets d'aménagement, une identification et une caractérisation des milieux humides identifiés aux règlements d'urbanisme	1.3, 1.8, 1.9	Ville	Court terme
Revoir les dispositions réglementaires favorisant la gestion écoresponsable des eaux de ruissellement et les économies d'eau potable	1.3, 1.5, 1.9	Ville	Court terme
Assurer un suivi des branchements privés afin d'éviter que les eaux pluviales privées soient orientées vers les conduites unitaires ou dans le mauvais conduit, dans le cas d'un réseau séparatif	1.3, 1.9	Ville	En continu
Réaliser une étude du potentiel écologique du boisé du parc du Limousin	1.4, 1.8	Ville	Court terme
Lors des travaux d'aménagement des espaces riverains, tel que le parc du Havre, saisir les opportunités de renaturalisation des rives	1.8	Ville	En continu
Élaborer des scénarios d'optimisation de la gestion des neiges usées en développant de nouvelles techniques efficaces et abordables, notamment en lien avec des innovations technologiques	1.8, 1.9	Ville	Moyen terme
Dans le cadre du Plan d'intervention des immeubles publics, prévoir les mises à niveau nécessaires pour atteindre les critères d'accessibilité universelle	4.3, 4.4	Ville	Moyen terme
Consolider le parc de la Voie maritime par des achats de terrains à la Corporation de la Voie maritime	1.8, 1.9	Ville	Moyen terme

ORIENTATION 2 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE ET OFFRIR DES ALTERNATIVES À L'AUTO SOLO

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Réaliser un plan de mobilité durable	2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6	Ville, Comité de gestion des déplacements	Court terme
Compléter le réseau cyclable et aménager des pistes cyclables sécuritaires sur des axes stratégiques qui permettent relier les points d'intérêt, autant dans une perspective utilitaire que récréotouristique (notamment sur les axes Queen, Victoria et Saint-Georges)	2.1	Ville, Comité de gestion des déplacements	Moyen terme
Planifier les infrastructures de déplacements actifs et récréotouristiques en intégrant les projets de développement du Réseau vélo métropolitain (digue de la Voie maritime, Saint-Georges/Tiffin) et du Parc-plage du Grand Montréal, en tenant compte des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> — la consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain en favorisant simultanément la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et le développement d'une masse critique d'attraits et de services — l'augmentation des points d'accès à l'eau à des fins récréatives (baignade, mise à l'eau d'embarcations, activités récréatives en rive, aires d'accostage, etc.) — le développement du réseau cyclable et du réseau navigable métropolitains, ainsi que la multiplication des points de contact entre ces deux réseaux 	2.1	Ville	Moyen terme
Poursuivre la mise en place d'initiatives contribuant au programme Municipalités Amies des Aînés (MADA) et identifier des éléments réglementaires à bonifier afin de favoriser l'accessibilité universelle	2.1, 2.3, 2.4	Ville	En continu
Travailler de concert avec la CMM, et le gouvernement du Québec, afin de planifier et de mettre en œuvre les projets de développement du Réseau vélo métropolitain et du Parc-plage du Grand Montréal	2.1	Ville, CMM, Québec	Long terme
Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans les secteurs sensibles	2.3	Ville, Comité de gestion des déplacements	Court terme
Réaliser une étude afin de préciser les enjeux de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire		Ville	Court terme
Assurer un entretien quatre-saisons du réseau cyclable et piétonnier	2.1	Ville, Comité de gestion des déplacements	En continu
Planifier des aménagements conviviaux et sécuritaires des trottoirs et pistes cyclables et mettre aux normes les tronçons qui ne respectent pas les normes d'aménagement et de signalisation	2.1, 2.3	Ville, Comité de gestion des déplacements	En continu
Procéder à la réfection du passage à niveau de la rue du Prince-Arthur et y intégrer des aménagements favorables aux transports actifs	2.1	Ville, Comité de gestion des déplacements, CN	Long terme
Faire un suivi auprès du ministère des Transports afin qu'il donne suite à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie de rabattement de la circulation à la sortie du pont Victoria vers la 132 est, vers le boulevard Simard	2.3, 2.4	Ville, MTQ	Moyen terme

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Encourager l'implantation de supports à vélos à proximité des commerces pôles d'attraction et dans les nouveaux projets de développement	2.1	Ville, Promoteurs, CDE de Saint-Lambert	En continu
Implanter des stations de réparation de vélos le long des principaux axes cyclables	2.1	Ville	Court terme
Accroître les initiatives d'éducation et de sensibilisation au respect des usagers et au partage de la route pour tous (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.), notamment autour des écoles	2.3, 2.4	Ville, Comité de gestion des déplacements	En continu
Poursuivre les démarches auprès des sociétés de transport dans le but d'améliorer la desserte en transport collectif (fréquence de passage, horaire, desserte de tous les milieux de vie, etc.)	2.2	Ville, Agglomération de Longueuil, EXO, RTL	En continu
Évaluer la possibilité de mettre en place un service de navette à énergie verte pour améliorer les liens nord – sud dans la ville	2.2	Ville	Moyen terme
Évaluer la mise en place de mesures incitatives au transport collectif et actif sur les axes Victoria/Riverside et Queen	2.1, 2.2	Ville	Moyen terme
Optimiser le système de véhicules en libre-service	2.5, 2.6	Ville, Exploitants de systèmes de véhicules en libre-service	Moyen terme
Évaluer la faisabilité d'un programme de covoiturage lambertois	2.5	Ville	Moyen terme
Réduire le nombre minimum de cases de stationnement dans les nouveaux projets de développement	2.6	Ville, Promoteurs immobiliers	En continu
Amorcer une réflexion sur l'avenir de la route 132 afin d'en atténuer les nuisances	2.4	Ville, Agglomération de Longueuil, MTQ	Long terme
Exiger, préalablement à la réalisation de tout projet de développement ou redéveloppement (optimisation) pouvant avoir un impact sur les réseaux routiers structurants, une étude de circulation précisant les impacts anticipés d'un tel projet sur ces réseaux et proposant des mesures de mitigation visant à assurer le maintien de leur rôle dans la hiérarchie routière métropolitaine et régionale	1.3, 2.4	Ville	Court terme
Assurer, lors des travaux de réfection ou de réaménagement des tronçons existants des réseaux routiers et artériels structurants, le maintien de leur capacité et de leur rôle (en ce qui concerne le déplacement des personnes et des marchandises dans la hiérarchie routière métropolitaine et régionale)	2.4	Ville, Agglomération de Longueuil, MTQ	En continu
Dans le cadre de la vente de terrains municipaux, exiger des stationnements publics à même les projets de redéveloppement	2.6	Ville	En continu

ORIENTATION 3 : RENFORCER LES MILIEUX DE VIE EN VALORISANT NOS PARCS ET PROTÉGEANT NOS ESPACES VERTS

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Élaborer un plan directeur des parcs et espaces verts	3.1, 3.3, 3.4	Ville, Comité consultatif culturel	Moyen terme
Bonifier l'aménagement des espaces publics, des parcs et des espaces verts en y développant une programmation quatre-saisons	3.1, 3.4, 3.5	Ville, Comité consultatif culturel	En continu
Poursuivre la coulée verte afin de relier par un parcours actif et une signalétique distinctive les principaux parcs et équipements publics du territoire	3.2	Ville	Moyen terme
Mettre à contribution, par ententes, les installations autres que celles de la Ville (scolaires, lieux de culte, établissements privés)	3.1, 3.5	Ville, Commissions scolaires et autres partenaires privés	En continu
Développer un programme d'implantation de zones de convivialité (ex. : Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées ou Programme de places éphémères)	3.1, 3.2, 3.5	Ville	Court terme
Créer des partenariats avec les organismes communautaires locaux et développer un modèle de gestion alternatif de l'espace public qui permettrait de déléguer la gestion de certaines activités sur le domaine public (animation, agriculture urbaine, etc)	3.1, 3.5	Ville, Organismes locaux	Moyen terme
Organiser un concours de design pour le réaménagement d'un espace public déterminé	3.3	Ville	Moyen terme
Évaluer la possibilité d'aménager un espace public dédié à la tenue de marchés publics	3.1	Ville	Moyen terme
Étendre et diversifier les formes de l'agriculture urbaine sur le domaine public et aménager davantage de jardins collectifs et communautaires	3.6	Ville, Comité environnement	Moyen terme
Mettre en œuvre des projets pilotes d'agriculture urbaine	3.6	Ville, Comité environnement	Moyen terme
Soumettre à la CMM, dans le cadre de la révision du PMAD, une demande visant à identifier les terrains de golf du territoire comme des espaces verts accueillant des usages récréatifs devant être préservés à long terme	3.7	Ville, CMM	Court terme

ORIENTATION 4 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MISANT SUR LA MIXITÉ POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOTRE COMMUNAUTÉ

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Miser sur des activités commerciales de proximité pour renforcer les milieux de vie	4.1, 4.4	Ville	En continu
Mieux informer les citoyens quant aux services existants	4.2, 4.4, 4.5	Ville, Comité de la famille et des aînés	Court terme
Créer des lieux d'habitation intergénérationnels pour favoriser la mixité	4.2, 4.3	Ville, Comité de la famille et des aînés	Moyen terme
Concevoir les aménagements du domaine public en prenant en compte les besoins des personnes à mobilité réduite et des clientèles particulières (enfants, adultes, personnes âgées, etc.)	4.2, 4.4, 4.5	Ville, Comité de la famille et des aînés	Moyen terme

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du bâti en promouvant les programmes d'aide financière et de soutien en la matière	4.2, 4.3	Ville, Comité de la famille et des aînés	Court terme
Favoriser la mise en œuvre des actions de la Politique des familles et des aînés visant à améliorer l'accès au logement ou à la propriété et démarrer un chantier de réflexion sur le logement dans une optique de favoriser la mixité sociale et générationnelle, la réalisation de logements sociaux et la protection du parc de logements locatifs existant	4.1, 4.2, 4.3, 4.4	Ville, Comité de la famille et des aînés	Moyen terme
Adapter la réglementation afin d'encadrer et d'encourager l'agriculture urbaine sur le domaine privé, dans un cadre et une échelle respectant le milieu où elle est pratiquée	4.6	Ville, Comité environnement	Court terme
Valider le statut de la voie de contournement de la voie ferrée entre le pont Victoria et l'avenue Edison auprès du CN. Le cas échéant, faire les représentations nécessaires auprès de l'agglomération de Longueuil et de la CMM afin que les documents de planification du territoire soient modifiés et classent cette portion de la voie ferrée comme voie secondaire	4.7	Ville, CN, Agglomération, CMM	Court terme
Mettre en place un outil d'urbanisme permettant un redéveloppement cohérent de l'ensemble de l'îlot compris entre les rues Elm, Saint-Denis et l'avenue du Prince-Arthur et du secteur Saint-Charles	4.7	Ville	Court terme
S'assurer que les projets d'aménagement respectent la Politique d'accessibilité universelle et la Politique des familles et des aînés	4.1, 4.3, 4.4	Ville, Comité de la famille et des aînés	En continu

ORIENTATION 5 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
Assurer la mixité des usages dans tous les secteurs en développement ou redéveloppement en intégrant des logements, des commerces et des espaces de bureaux	5.1, 5.2, 5.3, 5.4	Ville, Promoteurs immobiliers, CCU	En continu
Réviser les règlements d'urbanisme afin d'encourager la création de pôles d'emploi locaux connectés aux réseaux de transports actifs et collectifs	5.4	Ville	Court terme
Renforcer la culture comme partie intégrante de l'image de marque de Saint-Lambert	5.1, 5.6	Ville, Comité consultatif culturel	En continu
Développer un projet pilote pour la création d'un espace de coworking	5.5	Ville	Court terme
Développer une campagne marketing pour inciter les jeunes entrepreneurs à venir travailler à Saint-Lambert	5.4, 5.5	Ville	Moyen terme
Faire rayonner la ville en assurant le nombre et la pérennité des événements majeurs et engagements conformes à l'image de marque de Saint-Lambert (Festival Classica, Saint-Lambert en fête, etc.)	5.1, 5.6	Ville, Comité consultatif culturel	En continu
Dans le cadre de la vente de terrains municipaux, privilégier la tenue de concours d'architecture pour le choix des projets	5.1, 5.2	Ville	En continu
Pour les secteurs de PPU, intégrer à la réglementation d'urbanisme des objectifs et critères visant à assurer la qualité de l'approche paysagère dans les projets de redéveloppement	5.2	Ville	Court terme

Programmes particuliers d'urbanisme

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) est une composante intégrante du Plan d'urbanisme qui permet d'apporter plus de précisions à la planification de secteurs stratégiques.

De plus, le programme particulier d'urbanisme (PPU) permet à la Ville d'élaborer un programme d'acquisition d'immeubles en vue d'aliéner des immeubles et de favoriser leur revitalisation. Il permet également d'apporter une assistance financière aux propriétaires d'immeubles concernés.



SECTEUR SAINT-CHARLES

Le territoire de Saint-Lambert étant urbanisé à 95 %, il a atteint une certaine maturité qui permet aujourd'hui de concentrer les efforts de développement sur les terrains offrant un potentiel de consolidation ou de requalification. C'est le cas notamment du secteur Saint-Charles qui bénéficie d'une localisation privilégiée en raison de sa proximité à l'avenue Victoria, en plus de s'inscrire dans l'aire d'influence de la gare de Saint-Lambert, identifiée au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil comme un lieu stratégique de développement métropolitain pour les prochaines années.

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Saint-Charles, inclus à l'Annexe 2, a pour mission d'orienter le redéveloppement de cette zone.

VISION D'AMÉNAGEMENT

Le PPU vise un redéveloppement du secteur qui s'inscrit dans le prolongement du vieux Saint-Lambert, basé sur les principes de mixité, de compacité et de mobilité durable. Il s'agit de créer un milieu de vie complet, offrant des commerces et services de proximité ainsi que des lieux d'emplois. La place de l'automobile y sera limitée au maximum, l'espace public étant principalement dédié aux déplacements actifs, aux lieux de rencontre et de détente. Une végétation abondante contribuera à créer un cadre de vie verdoyant à l'image de Saint-Lambert, en plus d'offrir une gestion écologique des eaux de pluie et des opportunités d'agriculture urbaine.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le concept d'aménagement repose notamment sur :

- Le prolongement de la coulée verte;
- L'aménagement d'une bande verte écologique le long des voies ferrées;
- La création d'un réseau actif de circulation interne en limitant les accès véhiculaires dans le projet et en créant des rues conviviales de type « woonerf » qui seront utilisées durant les quatre-saisons;
- Une densité résidentielle et une mixité d'usages plus concentrées à proximité de la gare et du centre-ville et qui se diffuse par la suite;
- Un cadre bâti à échelle humaine, adapté à son environnement bâti en intégrant un jeu de volumes et une signature architecturale contemporaine.

Figure 10 | Concept d'aménagement

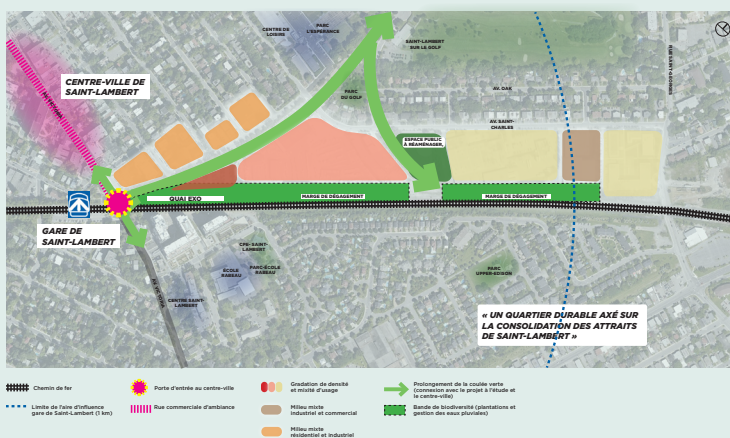
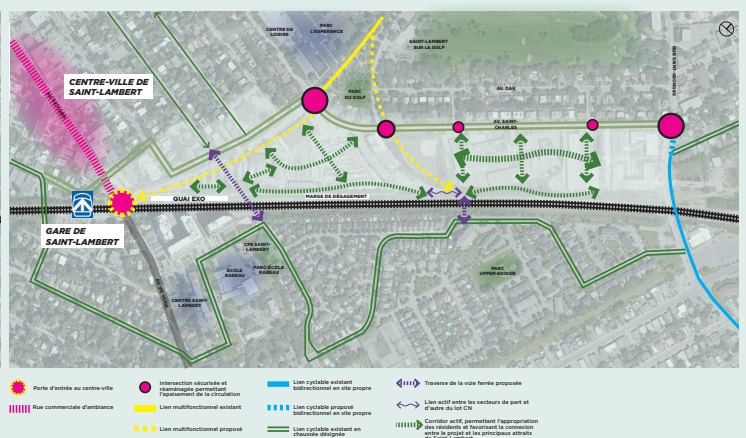


Figure 11 | Concept de mobilité



CENTRE-VILLE

Le PPU du centre-ville, inclus à l'Annexe 3, a été mis à jour afin de prendre en compte les réalisations déjà effectuées depuis sa version précédente (2008) et assurer sa concordance avec les documents de planification locale et régionale. Ce programme a pour but d'assurer la consolidation et la mise en valeur du centre-ville de Saint-Lambert et de le reconnaître comme pôle commercial local de premier plan. Cette planification détaillée permet d'avancer les actions à entreprendre pour en assurer la consolidation. Les affectations du sol sont détaillées de façon à encourager des fonctions compatibles avec les objectifs souhaités.

Cet outil de planification permettra de protéger le caractère particulier du noyau villageois, de favoriser le développement économique du pôle et d'inciter la revitalisation architecturale des bâtiments.

VISION D'AMÉNAGEMENT

Les grandes orientations d'aménagement établissent la vision d'aménagement et de développement du programme particulier d'urbanisme, soit :

Espace multifonctionnel

1. Consolider et renforcer la position concurrentielle du centre-ville en encourageant la mixité des fonctions

Espace lié au cadre bâti

2. Favoriser le développement d'une unité d'image du cadre bâti et stimuler les investissements publics et privés sur celui-ci

Espace fonctionnel

3. Améliorer la fonctionnalité, la convivialité et la qualité esthétique du domaine public

Espace particulier « Village »

4. Assurer le maintien et le renforcement du sentiment d'appartenance à l'égard du centre-ville, aussi affectueusement désigné comme le « Village » par les Lambertois

Pour chacune de ces orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre ont été déterminés.

Figure 12 | Concept d'organisation spatiale

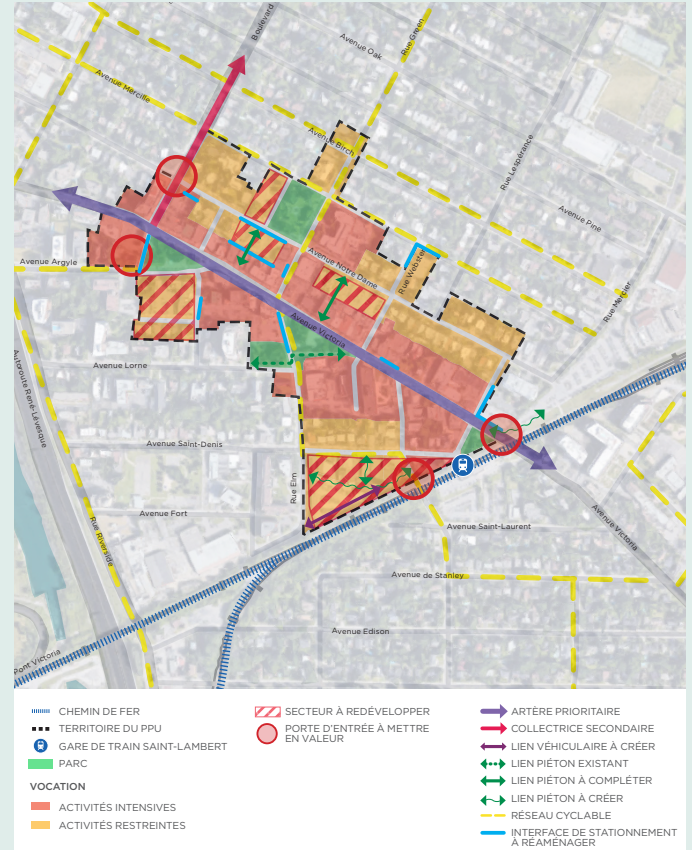
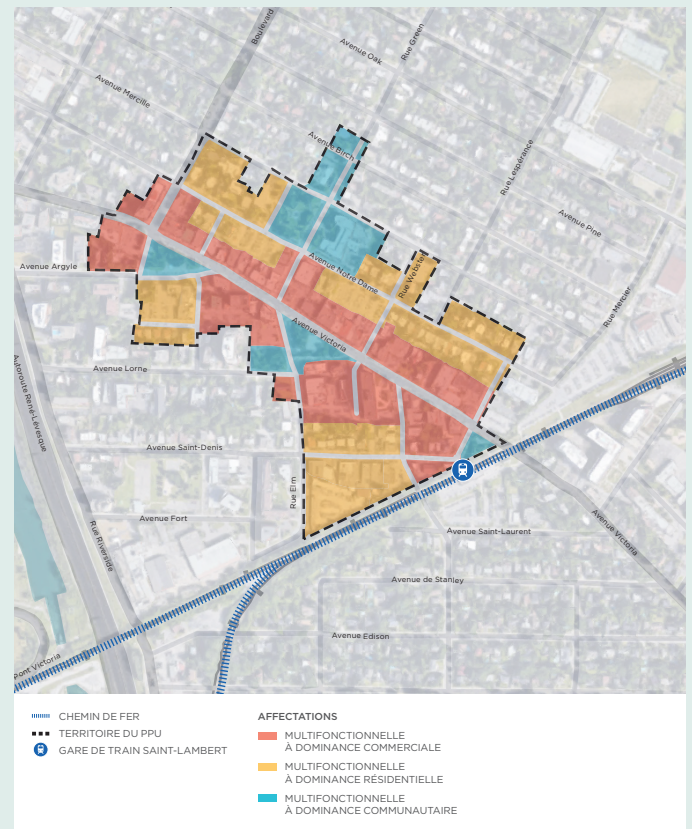


Figure 13 | Affectations détaillées



SECTEUR CENTRAL DU BOULEVARD WILFRID-LAURIER

Le secteur situé à l'intersection de la route 112 et de l'avenue Victoria a fait l'objet d'un PPU dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme (Annexe 4). En vertu du Concept d'organisation spatiale, ce pôle commercial est à consolider selon des principes de mixité et de compacité.

VISION D'AMÉNAGEMENT

« *Un pôle de services convivial, vivant et diversifié* »

Le PPU vise à confirmer la vocation du secteur en tant que pôle de services secondaire de la ville, tout en le faisant évoluer vers un modèle multifonctionnel et un cadre de vie urbain à l'échelle du piéton. Complémentaire au centre-ville, il proposera une variété de commerces et services, tout en mettant de l'avant l'idée d'un pôle santé au sens large, faisant la promotion de saines habitudes de vie et d'alimentation saine en complément aux services de santé déjà bien implantés. Des bureaux et logements s'implanteront quant à eux aux étages supérieurs des bâtiments, afin d'en faire un milieu de vie animé à toute heure de la journée. Le cadre bâti plus compact, mais perméable, jumelé à des espaces publics verdis et bien aménagés pour les déplacements actifs et en transport collectif créera un environnement convivial à échelle humaine.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le concept d'aménagement traduit dans l'espace la vision et les objectifs du Plan d'urbanisme. Il illustre les grandes intentions d'aménagement mises de l'avant dans ce Programme particulier d'urbanisme, notamment :

- la consolidation du cadre bâti par l'implantation de bâtiments venant encadrer les rues;
- la préservation des interfaces avec les secteurs résidentiels existants par des espaces tampons (marges de recul);
- la création de liens piétonniers permettant de faciliter l'accès au secteur depuis les rues adjacentes et réduire les distances de parcours;
- la sécurisation des intersections et l'ajout de traverses piétonnes facilitant l'accès au secteur depuis l'avenue Victoria;

- le réaménagement de l'intersection Victoria/Laurier et de ses abords permettant de marquer visuellement cette entrée de ville et lui donner une image distinctive;
- l'aménagement des axes Victoria et Laurier afin de renforcer leur rôle d'axes de mobilité durable (ajout de mobilier urbain, abribus, aires de repos, trottoirs, plantation d'arbres, etc.).

Figure 14 | Concept d'aménagement



